



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

POINT 2 – BUDGET FORESTIER

2.1 – Programme des travaux d'exploitation (avec état de prévision des coupes) et patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure) pour 2023

- Approuve le programme des travaux d'exploitation et autorise le Maire à signer de devis d'honoraires d'assistance technique.
- Approuve le programme d'actions pour les travaux patrimoniaux (maintenance, sylvicoles, infrastructures) et autorise le Maire à signer le devis d'honoraire correspondant.
- Approuve et autorise le Maire à signer l'état d'assiette 2024.

2.2 – Actualisation du prix de vente du bois de chauffage

Valide les propositions faites par l'ONF et approuve les nouveaux tarifs applicables à compter du 14 décembre 2022.

POINT 3 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

3.1 – Risque « Prévoyance » : augmentation du taux de cotisation de la part salariale au 1^{er} janvier 2023

- Prend acte des nouveaux tarifs et autorise le Maire à signer l'avenant.

3.2 – Risque « Prévoyance » : fixation du montant de la participation de l'employeur

- Fixe la participation de l'employeur à 50 € par mois et par agent.

3.3 – Risque « Santé » : adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et participation financière de la commune

DECIDE d'adhérer à la convention de participation risque « santé » à compter du 1^{er} janvier 2023 et FIXE la participation de l'employeur à 50 € pour les agents affiliés.

POINT 4 – FIXATION DES TARIFS POUR 2023

- MAINTIEN les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal, la location de matériel communal, l'occupation du domaine public, les fêtes et cérémonies.
- ACTUALISE le montant de la vaisselle cassée lors des locations des salles communales.



COMMUNE DE ORSCHWIHR

POINT 5 – PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON FORESTIERE

- VALIDE l'audit énergétique confié à OKTAVE.
- AUTORISE le Maire à signer les documents et à déposer les dossiers de demandes de subventions.

POINT 6 – RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE D'ARBORICULTURE DE GUEBWILLER ET ENVIRONS

- AUTORISE le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans.
- FIXE le montant de la subvention accordée à 300 € par an.

POINT 7 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LA CCRG POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR

AUTORISE le Maire à signer la convention.

POINT 8 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BELENOS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA TOITURE DU CLUB-HOUSE COMMUNAL

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans.

POINT 9 – MOTIONS

9.1 – Motion de soutien à l'Association des Maires de France concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les finances locales

Le Conseil municipal soutient les positions de l'Associations des Maires de France.

9.2 – Motion de soutien à la Brigade Verte concernant la situation alarmante de l'évolution statutaire du garde-champêtre

Le Conseil municipal affirme son attachement au fonctionnement de la Brigade Verte et sa volonté de préserver le corps des gardes-champêtres.

POINT 10 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des dossiers de demandes d'autorisations d'utilisation du sol déposés depuis le 28 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20 h 15.

Orschwihr, le 19 décembre 2022

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Publié sur le site internet de la commune le :

Affiché le : 20/12/2022

er